

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 27 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

—————

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 38 935 €.

Monsieur Christian LE BIHAN ne prenant pas part aux délibérations, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser les subventions suivantes ;
- 2 - signer l'avenant à intervenir.

1) Subventions de développement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 20 035 € :

- 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux pour son fonctionnement annuel.
- 18 035 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour soutenir l'association dans son fonctionnement et l'organisation de ses manifestations (soit le solde sur un total de 35 456 €, les 17 421 € ayant été versés en début d'année).

2) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 10 900 € :

- 1 000 € à l'association Quimper Cornouaille Handball pour la participation à l'organisation du match de gala Brest-Rostov le 16 août 2018 à la Halle des Sports de Penhars.
- 500 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation du tournoi régional le 21 avril 2019 à la Halle des Sports d'Ergué Armel.
- 500 € à l'association Kerné Cyclo Club pour la participation à l'organisation de la 19^{ème} édition de la Kerné le 19 mai 2019.
- 3 000 € à l'association Quimper Mondial Pupilles Féminin pour la participation à l'organisation du tournoi féminin du Mondial Pupilles du 30 mai au 1er juin 2019 et à l'acquisition de tenues pour la sélection féminine quimpéroise.
- 800 € à l'association Tout Quimper à Vélo pour la participation à l'organisation de la manifestation « Tout Quimper à Vélo » le 2 juin 2019 à Creac'h Gwen.
- 500 € à l'association Tournoi interscolaire pour la participation à l'organisation du tournoi interscolaire de football et basket à la Halle des Sports d'Ergué Armel le 9 juin 2019.
- 300 € à l'association Palmes en Cornouaille pour la participation à l'organisation du Tour Odet Palmes, étape finale de la Coupe eau libre Bretagne/Pays de Loire le 10 juin 2019 à Quimper.
- 3 000 € à l'association Quimper Kerfeunteun Football Club pour la participation à l'organisation des Finales Régionales des Coupes de Bretagne de football les 15 et 16 juin 2019 à Penvillers.
- 500 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation du 24^{ème} Kemper Vallée le 16 juin 2019 à Quimper.
- 300 € à l'association UJAP Quimper Tennis de Table pour la participation à l'organisation du tournoi régional le 23 juin 2019 à la Halle des Sports de Penhars.
- 500 € à l'association pour la Rénovation de la Chapelle de Menfouest pour la participation à l'organisation des Foulées de Menfouest le 1^{er} septembre 2019 à Kerfeunteun.

3) Subventions d'équipement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 8 000 € :

- 5 000 € à la SASP UJAP Quimper 29 pour la participation, sur la troisième et dernière année, à l'acquisition d'un barnum suite à la destruction du précédent suite à une tempête.

- 3 000 € selon convention à l'association Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie pour le renouvellement du matériel mis à disposition de plusieurs associations